

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : MM Daniel, Maron, Maugez, Boucher, Hédin, Gille, Péron, Renard, Beeuwsaert, Ferdoelle, MMES Parmentier, Bellu, Triboullet, Bellay

ABSENTS : Mme Dewulf (pouvoir à Mme Bellu)

Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.

Procès-Verbal 1.2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 03 Décembre 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROLONGATION DU CONTRAT DE DSP

ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a confié en 2010, la gestion de son service d'assainissement à la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO), par contrat d'affermage pour une durée de 12 ans. Celui-ci arrivant à échéance, et afin de garantir la bonne exécution et la continuité du service public, la durée du contrat de concession doit être prolongée d'un an, soit jusqu'au 22 Février 2023. Il y a donc lieu de signer un avenant au contrat.

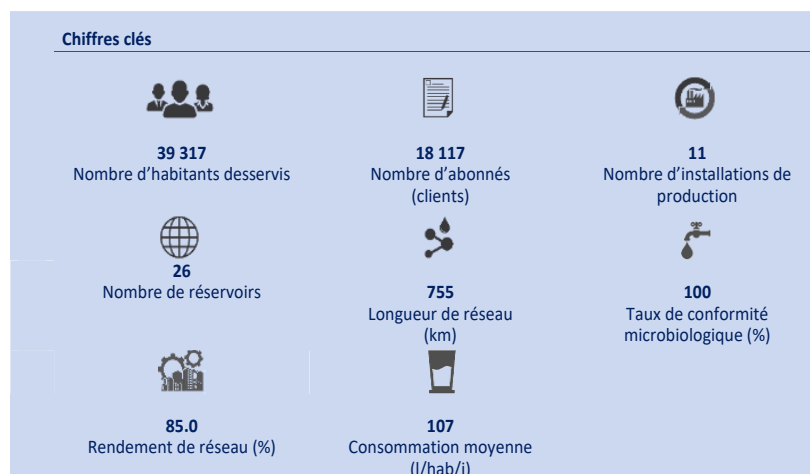
Après avoir pris connaissance de l'Avenant N°1, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

RENOUVELLEMENT DE LA DEFISCALISATION DE LA CONTRIBUTION INCENDIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le SIEAB demande aux collectivités de renouveler la défiscalisation de la contribution incendie pour 2022, indiquant une dépense de 3 909,00 € pour la Commune de Hanvoile. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de renouveler la défiscalisation de la contribution incendie pour 2022.

APPROPRIATION RAPPORT QUALITE DE L'EAU 2020 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2020 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIAEB).



Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel 2020, sur le prix et la qualité de l'eau.

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que depuis la création de la Plate-forme de moyens et Services Communautaires en 2016, la Communauté de Communes de la Picardie Verte propose à ses Communes membres, des groupements de commandes pour certains achats effectués, notamment : travaux de gravillonnage, fournitures et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs), ...

Il est donc proposé de constituer, pour l'année 2022, un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte et la Commune de Hanvoile.

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer au groupement de commandes permanent pour l'année 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION FINANCIERE PORTANT SUR L'ADHESION AU SEVICE DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES DE L'ADICO :

Monsieur le Maire expose au Conseil, que le cadre Règlementaire sur la protection des Données à caractère personnel (RGPD) impose, à toutes les collectivités territoriales de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) OU Data Protection Officer (DPO). L'ADICO propose un service mutualisé pour accompagner les collectivités à se mettre en conformité au RGPD. Le Conseil Communautaire a validé le conventionnement avec l'ADICO pour la mise en place de ce service et la prise en charge financière de 50% de la phase initiale (1^{ère} année) des Communes souhaitant y adhérer. Le conseil municipal, décide d'adhérer au service DPO mutualisé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention liée.

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux de promotion permettant de déterminer le nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%. Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 %.

ELABORATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :

Monsieur le Maire informe que dans chaque collectivité, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, pour déterminer les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines de la collectivité, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, les orientations et les critères généraux pris en compte pour les promotions et les avancements. Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années et qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure, le conseil municipal est invité à prendre acte des lignes directrices de gestion présentées. Le conseil municipal prend acte des lignes directrices de gestion, qui entreront en vigueur au 1er janvier 2022.

APPROBATION TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :

EMPLOIS	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire
<u>Filière administrative</u>			
Adjoint administratif (Secrétariat Mairie et Agence Postale)	C	1	31 heures
Adjoint administratif (Agence Postale)	C	1	9 heures
<u>Filière technique</u>			
Adjoint Technique	C	2	35 Heures
<u>TOTAL</u>		4	

Le conseil municipal adopte le tableau des effectifs tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mutualisation d'achat de défibrillateurs a été mise en place par le Communauté de Communes de la Picardie Verte. Monsieur le Maire précise qu'un défibrillateur a déjà été posé sur le mur extérieur de la Mairie et qu'il souhaiterait qu'un deuxième soit installé à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat.

Monsieur le Maire informe que des journées « nettoignons la nature », avec les hauts de France propre, sont proposées en mars prochain. Le Conseil Municipal souhaite y participer et fixe la journée du dimanche 20 Mars.

Monsieur le Maire fait le point sur le retour des appels d'offre concernant les travaux de la station d'épuration. Les retours des entreprises pour la remise en état des réseaux sont conformes au cahier des charges mais une audition de négociation est nécessaire concernant la réhabilitation de la station d'épuration.

Monsieur le Maire informe la reprise de chaussée au niveau du 2 Rue du Château, suite à des problèmes d'écoulement d'eau. La totalité des travaux est prise en charge par la garantie.

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population est terminé, et remercie le coordonnateur communal Monsieur Daniel Desmet et l'Agent recenseur Monsieur Alexandre Desjardins pour leur efficacité.

Monsieur le Maire souhaite que la Commune organise cette année la fête villageoise après 2 années creuses dû au contexte sanitaire. Au vu des élections Présidentielle du mois d'Avril prochain, il serait souhaitable de reculer celle-ci. Le Conseil Municipal s'accorde pour organiser la prochaine fête villageoise et se donne le temps de réflexion pour une date plus appropriée.

Monsieur Gille fait le point sur la réunion de la commission chemins qui a eu lieu en janvier, un bon entretien général a pu être constaté. Un devis a été demandé pour la remise en état de la partie restant du Chemin des Vaux.

Monsieur Beeuwsaert évoque la possibilité de créer au sein de la Commune, un composteur commun. Monsieur le Maire répond que l'idée est à approfondir et que pour ce type de projet, il faut avoir un maître composteur référent au sein de la commune.

Madame Triboullet informe qu'une animation est prévu en Novembre avec la Médiathèque Départementale de l'Oise, à l'occasion du festival « conte d'automne ». Madame Triboullet déplore le manque de fréquentation à la bibliothèque municipale.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h17.



INFORMATION

Un défibrillateur est installé sur le mur extérieur de la mairie et est accessible à tous.